



Procédure pour les audits d'hygiène des mains

Objectif

Encadrer les audits d'hygiène des mains pour uniformiser la complétion et ainsi obtenir des résultats plus précis.

Outil

La grille d'audits en annexe (qui se retrouve aussi sur intranet sous la section Audits : https://intranetcisssmc.rtss.qc.ca/mon-cisss/direction-generale/service-de-prevention-et-controle-des-infections-spci/documents)

Moment d'hygiène des mains à observer

Pour les audits d'hygiène des mains, seulement les indications du moment 1 et 4 sont à observer à moins de situation particulière.

Description de chacun des moments :

Moment 1 : Avant de toucher au patient ou à son environnement

Moment 4 : Après un contact avec le patient ou son environnement





Méthode d'hygiène des mains

Les deux méthodes d'hygiène des mains ne sont pas distinguées dans la grille d'audits, que ce soit le lavage des mains à l'eau et au savon ou avec la SHA.

Comment compléter la grille

<u>Pour les CHLSD</u>, faire des audits lors des soins à la chambre ne pas auditer dans les aires communes.

Pour inscrire le titre d'emploi dans la colonne, utiliser la légende au bas de la grille d'audit avec le bon acronyme.

Si l'intervenant procède à l'hygiène des mains (peu importe la méthode), vous devez écrire 1 dans la colonne correspondant soit au moment 1 ou 4.

Si l'hygiène des mains n'est pas faite, vous devrez écrire 0 dans la colonne correspondant soit aux moments <u>1 ou 4.</u>

Si vous n'avez pas vu ou mal vu un des moments, ne l'inscrivez pas. Vous pouvez laisser des espaces vides dans la grille dans ce cas.

Lors de l'HDM, même si la technique et/ou la durée de l'HDM n'est pas adéquate, il faut noter les observations donc mettre un 1(fait).

Si isolement C.Difficile, l'intervenant doit faire l'HDM avec de l'eau et du savon pour mettre un 1(fait) au moment 4.

Il n'est pas obligatoire d'observer un moment 1 ET un moment 4 chez un intervenant.

Ex.: Lorsqu'un PAB entre dans une chambre pour faire une toilette complète, vous venez d'observer un moment 1, mais vous n'attendrez pas 15 minutes devant la chambre pour observer le moment 4. Vous irez observer un autre intervenant.

Une HDM peut satisfaire plus d'une indication.

Ex. : Lorsqu'un intervenant passe d'un résident directement à un autre, le moment entre les deux résidents compte comme un moment 1 <u>ET</u> 4. Il faut donc noter les deux indications.

Nous notons seulement le titre d'emploi des personnes observées : pas de noms!



N'oubliez pas de remplir la feuille avec le site/étage/unité et votre nom sinon les audits ne pourront être compilés.

Comment faire des audits sur le terrain

- Procéder aux observations à partir du corridor, mais avec vue sur la chambre.
- Pour les CHSLD, observer uniquement les indications qui se produisent lors des soins qui ont lieu dans la chambre de l'usager ou dans son environnement.
- Aucune rétroaction immédiate.
- Une période d'observation dure environ de 20 à 30 minutes.
- Compiler un maximum de 4 indications par intervenant.

Balises ministérielles :

- Minimum 180 audits par centre / année/ unité de soin (CHSLD pour 2 unités de soins)
- 50 % de jour, 30 % de soir et 20 % de nuit.
- Le taux de conformité à l'hygiène des mains visées par le Ministère est de 80 %.

Quoi faire après avoir rempli ma feuille d'audit :

- Envoyer la grille d'audit d'hygiène des mains numérisé à l'adresse courriel qui se trouve au bas de celle-ci soit le :
- spci.audits.cisssmc16@ssss.gouv.gc.ca
- La compilation des résultats sera faite au département de prévention et contrôle des infections.
- Une fois les audits compilés, les résultats seront diffusés et affichés dans vos unités ou dans vos centres respectifs ou envoyés au Chef.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre Québec & ...

Annexe

Centre intégré de santé et de de services sociaux de la Montérégie-Centre Québec ***			Audit	Audit hygiène des mains		
NSTALLATION :				1 = FAIT 0 = NON FAIT VIDE = PAS VU ou N/A		
DATE AA/MM/JJ	UNITÉ	QUART DE TRAVAIL Jour/Soir/Nuit	TITRE D'EMPLOI *	MOMENT 1 Avant patient / environnement	MOMENT 4 Après patient / environnement	
iom complet	de l'audito	eur (lettres moul	lées) :			

* Titre d'emploi à auditer :

Aide de service (ADS) / Bénévole (BEN) / Brancardier (BRAN) / Enseignant (ENS) / Étudiant (ÉTU) /
Hygiène et salubrité (H&S) / Infirmière-auxiliaire (AUX) / Infirmière (INF) / Inhalothérapeute (INHALO) /
Médecin (MD) /Nutritionniste (NUTRI) / Orthophoniste (ORTHO) / Préposé bénéficiaire (PAB) / Physio-Ergo /
S. Spirituel (S.PRIRIT) / Tech. Labo / Tech radio / Travailleur social (TS), etc.

Faire suivre via ce courriel seulement : spci.audits.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca



Références

CISSS Montérégie-centre (mai 2019). Politique sur l'hygiène des mains. (DSI-802)

INSPQ (2019). L'hygiène et d'autres mesures de prévention des infections associées aux bactéries Multirésistantes.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2596_hygiene_prevention_infection_bacterie_multiresistante.pdf

INSPQ (2018). Notions de base en prévention et contrôle des infections: hygiène des mains. Repéré à:

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2438_prevention_controle_infections_hygiene_mains.pdf